

LES FINANCES

CRITIQUES AU SUJET DE LA PRIME DE NOTRE DOLLAR PAR LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au ministre des Finances s'il a des observations à formuler au sujet des critiques formulées hier par le premier ministre de l'Ontario, M. Frost, au sujet de ce qu'il appelle la politique canadienne du dollar à prime? Le gouvernement fédéral, selon lui, devrait mettre au rebut quelques-uns de ses livres de science économique et s'en remettre au bon sens.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LES ÉDIFICES PUBLICS

MONTRÉAL—REFUS DE LAISSER CÉLÉBRER UN OFFICE DANS UN IMMEUBLE DU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Pourrait-il nous dire si, d'après ce que rapporte *La Presse* d'hier, on a refusé la permission de célébrer un office religieux, après les heures de travail, dans l'immeuble du ministère du Revenu national, sur la place Youville, à Montréal? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est lui-même ou le cabinet qui a pris une telle décision?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): On m'a signalé ce matin cette nouvelle parue dans *La Presse* d'hier. Pour dire vrai, c'est hier soir que le représentant de *La Presse* à Ottawa m'a signalé le fait. Si ma mémoire est fidèle, un jour de la semaine dernière, le sous-ministre m'a dit que des entretiens avaient eu lieu à ce propos entre les percepteurs du bureau des douanes de Montréal et un représentant du cardinal. Le sous-ministre m'a dit que, selon la pratique suivie depuis toujours, les immeubles du gouvernement ne devaient pas être utilisés à des fins de rassemblement. Je me suis alors rappelé que le Cabinet avait étudié l'an dernier la requête d'une organisation protestante qui désirait célébrer un office religieux sur la colline du Parlement. Comme il s'agissait d'une organisation confessionnelle, l'autorisation a été refusée. J'ai conseillé au sous-ministre de maintenir la ligne de conduite qu'on a suivie par le passé, comme il l'a signalé. Par la suite, il m'a fait savoir qu'il y avait eu un entretien satisfaisant entre le représentant du cardinal

et le percepteur. On a en conséquence prié le cardinal de s'adresser au percepteur et aux fonctionnaires supérieurs, et, après les heures de bureau, on s'est rendu à une église avoisinante pour assister à la messe.

Je me réjouis fort d'apprendre que les fonctionnaires des douanes reçoivent des instructions religieuses chaque fois que la chose est possible: je ne doute pas qu'ils en aient besoin.

LE MINISTÈRE DES POSTES

THURSO (P.Q.)—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE LA TENTATIVE DE VOL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Puis-je poser une question au ministre des Postes? Est-ce que pour une fois le ministre des Postes aurait à nous signaler un récent vol perpétré contre les postes?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Comme c'est le cas la plupart du temps, je suis content de dire que je n'en ai aucun à signaler.

M. Denis: Le ministre des Postes sait-il qu'à quelques milles d'ici, soit à Thurso dans le Québec, il y a eu récemment une tentative de vol. Elle a avorté, c'est vrai, mais elle n'en a pas moins eu lieu. Si le ministre des Postes n'a rien à faire, ne pourrait-il...

M. l'Orateur: Je rappellerais au député que la responsabilité administrative du ministre des Postes l'oblige à faire rapport des vols qui ont été empêchés, non pas de ceux qui ont réussi.

LES SPORTS

LES ÉLIMINATOIRES DE HOCKEY—DÉCLARATION AU SUJET DE LA DEMANDE DE TÉLÉDIFFUSION DES JOUTES AU COMPLET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Hier, le député de Renfrew-Sud m'a demandé si Radio-Canada pourrait télédiffuser les joutes complètes de la série éliminatoire du hockey, au lieu de s'en tenir aux deux dernières périodes comme on avait l'intention de le faire. Je suis très heureux de pouvoir annoncer au député et à la Chambre que la société Radio-Canada, toujours désireuse de plaire au public, a pris des dispositions en vue de télédiffuser dans leur intégrité les joutes finales, à partir de la mise au jeu jusqu'à la fin.

La Société, qui, on le sait bien, désire toujours économiser, a pris des mesures pour que les parties semi-finales soient généralement télévisées à partir du début de la deuxième période jusqu'à la fin de la partie. Cela